

ATELIERS TRANSVERSAUX

30 mars 2018

9h00 à 12h30

Domaine Le Castagné - Auch

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCoT de Gascogne organise deux cycles d'ateliers participatifs (16 février et 30 mars) associant élus, partenaires et acteurs du territoire.

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT et ont pour objectifs de :

- débattre et échanger autour des premiers éléments de diagnostic,
- apporter des éclairages transversaux et complémentaires,
- faire émerger les enjeux et les défis du territoire.

Le premier atelier s'est déroulé le 16 février 2018 à la CCI d'Auch. Il portait sur la version 1 du diagnostic, et notamment sur la question de l'adéquation entre les ressources en eau et les besoins actuels et futurs ; la problématique du vieillissement de la population et la question du développement économique et des logiques d'implantation des actifs et des entreprises sur le territoire.

L'atelier du 30/03 aborde, lui, les thématiques développées dans la deuxième version du diagnostic à venir et s'articule autour de trois grandes entrées qui font chacune l'objet d'un atelier :

- l'évolution des paysages et des milieux naturels ;
- l'offre d'habitat, les besoins en logements et les mobilités résidentielles ;
- l'agriculture et l'enjeu de la diversification économique du territoire.

Déroulé de la demi-journée

8h30 – 9h00	Accueil participants
Temps 1 Plénière	<p>Introduction par Mme Dupuy-Mitterrand, Présidente du SCoT</p> <p>Présentation avancement de la démarche SCoT, calendrier</p> <p>Départ en atelier</p>
9h00 – 9h30	
Temps 2 Ateliers	<p>Atelier 1 - Gascogne Patrimoniales : Paysages et milieux naturels ; fonctionnement écologique du territoire</p> <p>Témoignages, retour d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>M. Bret, Directeur du CAUE 32</i> - <i>Mme Lemouzy, Directrice de l'ADASEA 32</i> - <i>M. Sirven, Chef de projets chez Arbres et Paysages 32</i> - <i>M. Roy, Chargé de mission à la Fédération Régionale des chasseurs d'Occitanie</i> <p>Echanges autour de la consommation d'espace et la banalisation des paysages / de la multifonctionnalité et diversité des éléments du paysage / du fonctionnement écologique des milieux naturels / des espaces essentiels pour la biodiversité / des enjeux d'évolution du paysage / des enjeux autour du projet de construction de la TVB pour le territoire.</p>
	<p>Atelier 2 - Gascogne Habitée : Mobilités résidentielles, offre d'habitat et besoins en logement</p> <p>Témoignages, retours d'expériences</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>M. Blin, directeur de l'agence immobilière « Un projet pour vous » à l'Isle-Jourdain</i> - <i>M. Delavis, directeur maîtrise d'ouvrage et renouvellement urbain OPH 32</i> - <i>M. Poulle, urbaniste conseil, directeur adjoint du CAUE 32</i> <p>Echanges autour de l'accueil différencié de populations en fonction des territoires et le lien avec l'offre d'habitat disponible en appréhendant les différents marchés (accession/locatif ; neuf/ancien) et les caractéristiques de cette offre.</p> <p>Echanges sur les besoins en logements sur le territoire et sur les démarches mises en œuvre et les dispositifs existants (OPAH, règlement des PLU, nouveaux lotissements...) permettant de développer de nouvelles formes d'habitat pour répondre à cette demande.</p>
	9h35-11h00
Temps 3 Plénière	<p>Restitution des ateliers par les élus rapporteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mme Mello pour l'atelier 1</i> - <i>M. Paul pour l'atelier 2</i> - <i>Mme Salles pour l'atelier 3</i>
11h10-12h	Clôture par Mme Dupuy-Mitterrand, Présidente du SCoT

SCoT de Gascogne, de quoi parle-t-on ?

Un SCoT, c'est quoi ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document réglementaire de planification stratégique à l'échelle de son territoire. Il constitue un cadre de référence, dans une logique de développement durable, pour les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, d'emplois, de mobilité ou encore d'environnement.

Déclinant à son échelle les grands schémas régionaux ou de bassins qui s'imposent à lui, il fixe les objectifs et définit les grandes orientations d'aménagement, les « lignes directrices », qui doivent être déclinées dans les documents de rang inférieur, en particulier les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunaux, les PLU et les cartes communales, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

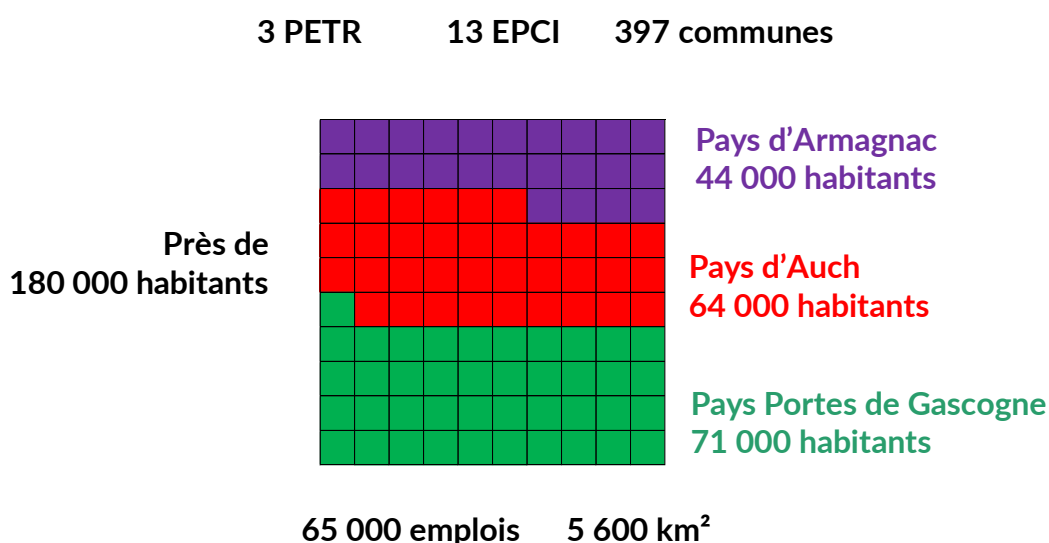
Le SCoT se présente en trois grandes parties :

- le rapport de présentation, qui établit un diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et évalue les besoins du territoire à long terme ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui expose les grands choix stratégiques retenus;
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui rassemble les prescriptions opposables et recommandations permettant la mise en œuvre des objectifs annoncés dans le PADD.

Le SCoT de Gascogne, quel périmètre ?

Le SCoT de Gascogne a vocation à s'appliquer à un territoire constitué de 397 communes, regroupées au sein de 3 PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et 13 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Il constitue un SCoT de dimension quasi départementale dans la mesure où il rassemble 86% des communes du département du Gers et une commune du département de Haute-Garonne : Fontenilles. Il compte près de 180 000 habitants, et plus de 65 000 emplois sur 5 600 km².

Le syndicat mixte a pour mission d'élaborer et de suivre l'application du SCoT de Gascogne. Il offre un espace de dialogue et de débats entre les collectivités qui le composent tout au long du processus d'élaboration. Celui-ci repose en effet sur une méthodologie qui s'appuie sur les projets des PETR et des territoires (communes, EPCI) et sur une concertation participative dans laquelle s'inscrit l'organisation des ateliers transversaux où sont également invités les acteurs du territoire.



SCoT de Gascogne, de quoi parle-t-on ?

Un SCoT de Gascogne, pour quoi faire ?

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne s'articulent autour de cinq axes :

1- **Construire un projet de territoire cohérent et partagé**, fruit du dialogue entre les cinq composantes territoriales, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.

2- **Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire**, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-lieu départemental au service de l'attractivité de l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires ruraux.

3- **Conforter la solidarité et la cohésion** en partant des attentes et projets des communes, EPCI et PETR.

4- **Affirmer l'identité gersoise** fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages.

5- **Promouvoir un développement maîtrisé et durable** en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

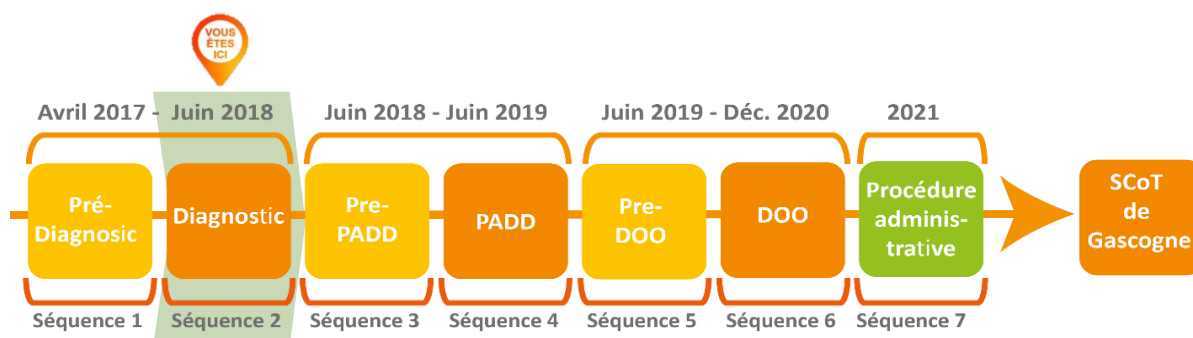
L'élaboration du SCoT de Gascogne, où en est-elle ?

L'élaboration du SCoT de Gascogne, engagée depuis le printemps 2017, est un processus complexe qui doit permettre un projet arrêté en 2020.

Après le pré-diagnostic, temps d'écoute des élus et de premières approches des problématiques (conférences, ateliers, entretiens...) et la constitution d'un atlas du territoire, la phase de diagnostic a été engagée au second semestre avec la restitution de premiers éléments d'analyse en décembre 2017. Celle-ci aborde les sujets identifiés comme incontournables, notamment la démographie, l'emploi, le foncier, l'eau...

Des publications intermédiaires sont réalisées au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic pour apporter des explications méthodologiques et des informations sur l'avancée des analyses (ex : territoires vécus, territoire habité, occupations et usages fonciers...).

Une deuxième version du diagnostic est en cours et sera livrée en avril prochain. Celle-ci apportera des analyses complémentaires sur des thématiques telles que l'environnement, l'agriculture, les espaces économiques, le commerce, le tourisme...



Où en est-on du diagnostic du SCoT de Gascogne ?

Le diagnostic du SCoT de Gascogne vise à éclairer les dynamiques territoriales (internes et externes) à l'œuvre et à identifier les enjeux du territoire ainsi que les défis à relever. Il s'inscrit dans les évolutions législatives liées au Grenelle de l'environnement, à la loi ALUR, la loi Notre, la loi de transition énergétique, etc...

Une approche thématique dans les premières versions du diagnostic

Les deux premières versions du diagnostic ont pour objectif de traiter, de manière thématique, l'ensemble des sujets qui doivent être abordés dans le document final.

Diagnostic V1

Décembre 2017

Gascogne patrimoniale

Occupation du sol

Gestion de l'eau

Gascogne habitée

Dynamiques sociodémographiques

Emploi et population active

Caractéristiques du parc de logements

Organisation territoriale et équipements

Gascogne active

Tissu économique

Accessibilité du territoire et mobilités

Diagnostic V2

Printemps 2018

Gascogne patrimoniale

Paysage, patrimoine bâti

Consommation d'espace

Patrimoine naturel et biodiversité

Climat - Energie

Déchets

Gestion des risques et nuisances

Gascogne habitée

Dynamiques du marché immobilier

Gascogne active

Espaces à vocation économique

Tourisme, culture

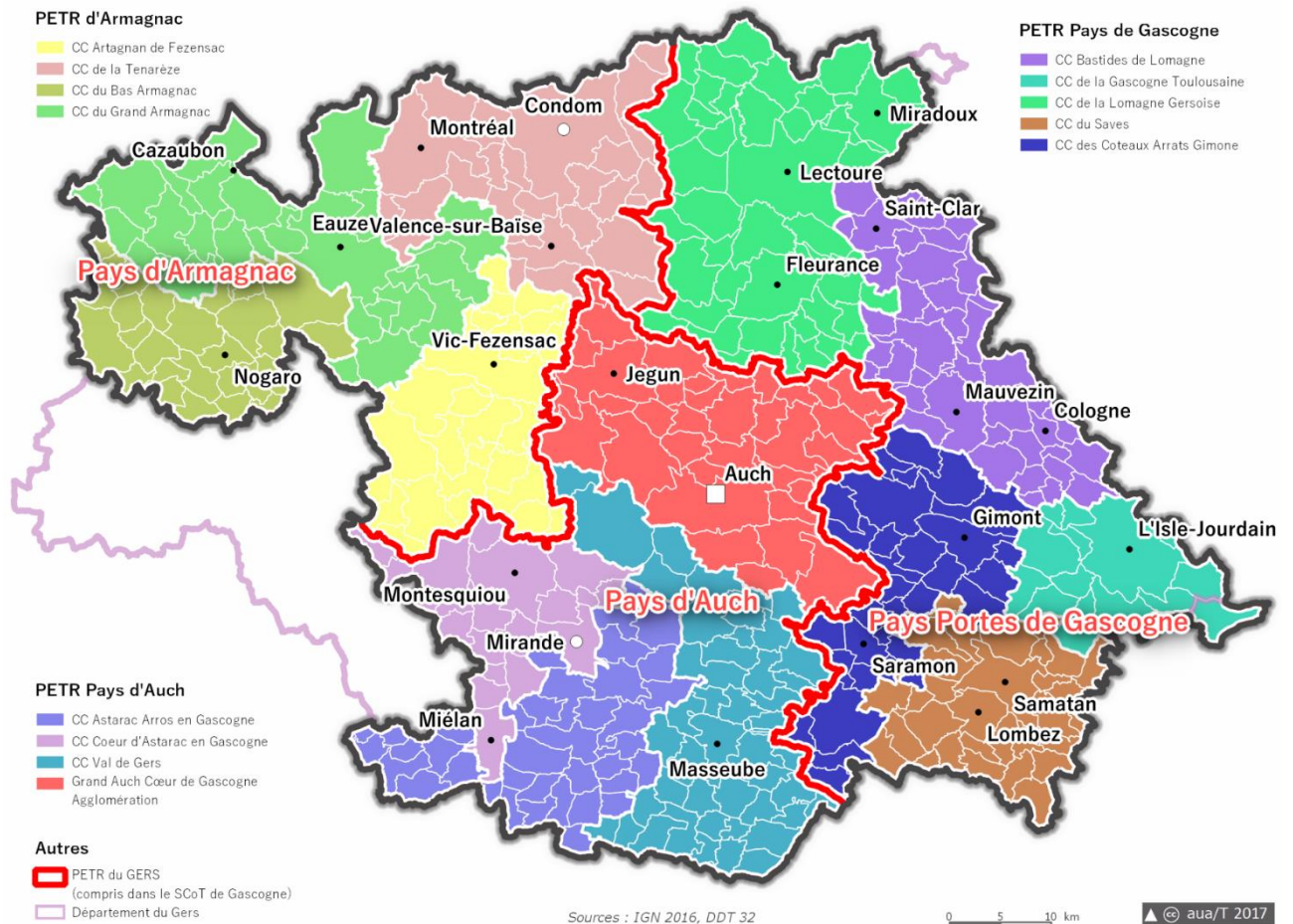
Numérique

Vers un diagnostic stratégique

L'objectif du diagnostic du SCoT est d'établir un diagnostic stratégique et transversal qui, sans viser l'exhaustivité, permette la mise en lumière des tendances, des évolutions et des enjeux du SCoT de Gascogne.

C'est pourquoi les versions 3 (mai 2018) et 4 (été 2018) du diagnostic ont pour objectif le croisement des dynamiques territoriales et l'identification des enjeux du territoire.

Territoire et contacts



Syndicat mixte
SCoT
de Gascogne

Z.I ENGACHIES
11 rue Marcel Luquet
32000 AUCH
T.05 62 59 79 70

aua/T

Claire Céron, Directrice,
c.ceron@scotdegascogne.com

Christine Sanchez-Martin, chargée de mission urbanisme,
c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Raphaël Guill, chargé de mission SIG et urbanisme,
r.guill@scotdegascogne.com

Anne-Sophie Granowski, assistante de direction,
as.granowski@scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir